

FAURIE TRUCKS CAHORS

300 ROUTE DES TRUFFIERS 46230 FONTANES

TEL:05 65 23 90 80 FAX:05 65 23 03 51

SARL AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

SIRET 329 198 063 00037-APE 4511Z

TVA CEE :FR 50 329 198 063

IBAN:FR76 3000 4001 7500 0201 3291 987

BIC BNPAFRPPCTO

**RENAULT
TRUCKS****Livraison****CUQUEL CARBURANTS SARL**Les Vignals
46800 LASCABANES
FRANCE**CUQUEL CARBURANTS SARL**Les Vignals
46800 LASCABANES
FRANCE

cuquelcarburants@gmail.com

DATE : 28/11/2025

No FACTURE : 307426

COMPTE CLIENT : 041 0000030676

NO TVA : FR15480299478

TPS OU QTE	REFERENCE	FPD	DESIGNATION	PRIX UNIT HT	% REM	PFI PORT	PRIX NET HT	MONTANT HT	C
No OR: 0008625		Immatriculation: GE301AK			V.I.N.: VF640J568NB017959				
TYPE: D12LOW		Kms/Hrs: 128512 Sec: 5335			Votre Commande:				
RECEPTION: CONTIE		Date Entrée: 26/11/2025							
FACTURE PAR: FERRAN									
0.2	INT MO8102000000000	010	ECHANGE AMPOULES DE FEU ARRIERE	87,00			87,00	17,40	2
0.2	TOTAL TRAVAUX							17,40	
1.0	RVI 50 03 097 059	677	LAMPE_P21W_BA15s_26,	1,69			1,69	1,69	2
1.0	RVI 74 00 992 519	677	AMPOULE R5W 24V 5W B	1,02			1,02	1,02	2
	TOTAL PIECES							2,71	
	ECORECYCLAGE DECHETS							0,03	2

DEPUIS LE 1er MAI 2015,TOUTE PIÈCE (RENAULT TRUCKS/OKELIA/ECHANGE STANDARD)ACHETÉE ET MONTÉE CHEZ UN REPARATEUR AGRÉÉ RENAULT TRUCKS EN FRANCE, EST COUVERTE SUR INCIDENT DE CELLE-CI PAR UNE GARANTIE DE 2 ANS (Pièces, Main d'Oeuvre, Dépannage et Remorquage)

CHEQUE SUR RELEVÉ A 30 JOURS FIN DE MOIS AU 31/12/2025 : 24,17						
CT	TAUX	MONTANT HT	MONTANT TVA	TOTAL NET HT	TOTAL TVA	TOTAL A PAYER TTC
2	20.0	20,14	4,03	20,14	4,03	24,17
vingt-quatre EURO dix-sept CENTS						
Tout montant exprimé en EUR						

T.V.A. acquittée par option sur les débits, article 9, loi du 6.01.1966, décret du 19.09.1967.

La présente vente est faite aux conditions particulières ci-dessus (quantité, qualité, prix, etc.) et aux conditions générales figurant au verso. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat. **Facture payable en nos Etablissements au comptant sans escompte.** **Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.** Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard au taux annuel de trois fois le taux d'intérêt et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. **CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** le transfert de la propriété des marchandises interviendra le jour du paiement intégral du prix en principal et intérêts. A défaut de ce dernier, le vendeur se réserve la possibilité de reprendre les marchandises livrées. Cette initiative appartient exclusivement au vendeur et n'annule pas l'application de la clause pénale. En cas d'annulation de la vente par le client, les acomptes déjà versés restent acquis au vendeur à titre de dommages et intérêts. En cas d'annulation de la vente par le vendeur, les acomptes déjà versés restent acquis au client à titre de dommages et intérêts. **VOIR AU VERSO :** conditions générales de vente, d'escompte et d'attribution de juridiction. Clause pénale – Pièces détachées et Service Après-Vente. Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes et de réparations au verso de ce document et accepte qu'elles fassent la loi des parties quelles que soient les stipulations contraires sauf accord de notre part.